



RELEVÉ DE LA DECISION N° 2024 03 10
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 21 mars 2024
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Frédéric FOUQUET, Nathalie PONCET (en remplacement de Jean SOYER), Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés : Yann THOMAS, Jean SOYER.

Avenants aux marchés de travaux d'extension du siège administratif communautaire

Dans le cadre des travaux relatifs à l'agrandissement du siège administratif du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, des modifications doivent être apportées à onze lots pour la bonne réalisation de l'ouvrage.

Ces modifications concernent la réalisation de travaux en plus-value et moins-value d'un montant global de 19 543.31 € HT, selon le détail suivant :

| Lot | Titulaire | Montant HT du marché initial | N° et objet de l'avenant | Montant HT avenant | Montant du marché après avenants 1 et 2 le cas-échéant | % de variation par rapport au marché initial (compris avenants 1 et 2 le cas-échéant) |
|----------------|-----------|------------------------------|---|--------------------|--|---|
| 1 : Gros-œuvre | EDYNEO | 476 540.96 € | n°3 : - Réalisation d'un raccord périphérique en béton avec rampes d'accès autour du bâtiment, et percement des soubassements du bâtiment existant pour passage de fourreaux afin de réaliser l'alimentation électrique entre les deux bâtiments. - Non réalisation de la démolition du local de stockage du service « Défense contre la Mer » et du préau des restaurants du cœur prévue au marché | - 14 997.09 € | 483 574.01 € | 1.48 % |

| Lot | Titulaire | Montant HT du marché initial | N° et objet de l'avenant | Montant HT avenant | Montant du marché après avenants 1 à 2 le cas-échéant | % de variation par rapport au marché initial (compris avenants 1 et 2 le cas-échéant) |
|---|-----------------------|------------------------------|---|--------------------|---|---|
| 3 : Etanchéité | OUEST ETANCHE | 89 411.97 € | n°2 : Suppression de la fourniture et de la pose de 33 plots de support pour les panneaux photovoltaïques | - 942.48 | 90 351.57 € | 1.05% |
| 4 : Menuiseries extérieures | Serrurerie LUCONNAISE | 256 052.00 € | n°3 : Travaux en plus-value pour le remplacement d'un vitrage fixe par une porte 2 vantaux avec ventouse dans le mur rideau en vue de rendre la salle de réunion indépendante du reste du bâtiment | 3 995.00 € | 260 273.00 € | 1.65 % |
| 5 : Métallerie | GL Conception | 21 504.64 € | n°2 - Fourniture et pose d'un bandeau ventouse sur une porte issue de secours, - modification de la dimension des grilles de ventilation, - suppression d'un imposte pour la porte de la chaufferie | 60.81 € | 21 565.45 € | 0.28% |
| 6 : Menuiseries intérieures | MCPA | 91 000.00 € | n°2 : - diminution de la hauteur des châssis bois vitrés des bureaux du R+1 ; - remplacement de 5 portes prépeintes par des portes stratifiées au RDC ; - fourniture et pose d'une porte supplémentaire dans la circulation de l'atrium afin de rendre la salle de réunion indépendante ; - fabrication et pose d'une banque d'accueil sur mesure | 7 925.19 € | 98 925.19 € | 8.71% |
| 7 : Cloisons sèches – Plafonds plaques de plâtres | GUIGNE | 127 000.00 € | n°2 : - adaptation des cloisons de doublage (RDC, R+1 et fermeture escalier et gaines techniques au R+2) - fourniture et mise en œuvre de plaque de plafonds en plâtre en lieu et place de plafonds bois prévu initialement au lot 8, - suppression du couvre joint de dilation en cloison | 7 778.59 € | 134 778.59 € | 6.12 % |

| Lot | Titulaire | Montant HT du marché initial | N° et objet de l'avenant | Montant HT avenant | Montant du marché après avenants 1 à 2 le cas-échéant | % de variation par rapport au marché initial (compris avenants 1 et 2 le cas-échéant) |
|------------------------------------|---------------|------------------------------|--|--------------------|---|---|
| 8 : Plafonds suspendus | PICHAUD VINET | 86 500.00 € | n°2 : Suite à la sous-traitance de la pose des plafonds bois du bâtiment, réduction de la surface de plafonds en bois en lien avec lot 7 | - 6 740.00 € | 79 760.00 € | -7.79% |
| 10 : Revêtements de sols souples | GAUVRIT | 42 864.15 € | n°2 : - suppression du revêtement de sol textile prévu sur les 2 paliers de l'escalier de l'atrium - fourniture et pose de sols souples sur les marches et nez-de marches de l'escalier de l'atrium | 3 103.20 € | 45 967.35 € | 7.24% |
| 11 : Peinture – Revêtements muraux | GAUVRIT | 43 000.00 € | n°2 : - Remplacement de la mise en peinture de portes par la pose d'un vernis, - suppression de la toile de verre sur les murs du R+1 | - 3 445.84 € | 39 554.16 € | -8.01% |
| 13 : Électricité | SNGE Ouest | 106 365.11 € | n°2 : Travaux en plus-value - alimentation électrique du bâtiment en tarif jaune, liaison entre le bâtiment existant et l'extension, et redimensionnement du TGBT en 400 ampères au lieu du 200 ampère prévu initialement, compte tenu de la nécessité d'augmenter la puissance électrique en vue de l'installation de 5 bornes de recharge électrique supplémentaires sur le site du siège administratif ; - fourniture et pose de câblage pour alimentation du contrôle d'accès de 5 portes - fourniture et pose de câble informatique pour les tables de la salle du conseil communautaire - fourniture et pose d'éclairage extérieur pour les 3 portes de service du bâtiment - fourniture et pose d'éclairage extérieur en périphérie du bâtiment - suppression d'une dalle d'éclairage dans les bureaux du R+1 - alimentation électrique des ventouses de 4 portes d'accès et création d'une liaison informatique entre la baie informatique et le local régie. | 21 986.36 € | 128 351.47 € | 20.67% |

| Lot | Titulaire | Montant HT du marché initial | N° et objet de l'avenant | Montant HT avenant | Montant du marché après avenants 1 à 2 le cas-échéant | % de variation par rapport au marché initial (compris avenants 1 et 2 le cas-échéant) |
|--|---------------|------------------------------|---|--------------------|---|---|
| 14 : Chauffage – ventilation - plomberie | GATEAU Frères | 338 886.02 € | n°2 : - suppression de 4 urinoirs et des séparations d'urinoirs et ajout de 2 ensembles WC ; - suppression du réseau de distribution ECS dans les sanitaires du RDC et 1du R+1 ; - suppression de la climatisation du local régie ; - ajout d'un vidoir dans le local technique au R+1 ; - ajout d'une gaine de ventilation en toiture suite au déplacement de la centrale de traitement de l'air. | 819.57 € | 339 705.59 | 0.24% |

Le montant total des marchés de base passerait ainsi de 2 247 724,85 € HT à 2 291 406,38 € HT, soit une augmentation de 1,94 % des marchés de base.

Par ailleurs, le titulaire du lot 2 « Charpente métallique - Bardage » ayant été confronté à une problématique de pose des panneaux sandwichs, a réalisé cette prestation dans un délai plus long que prévu, ce qui a engendré un retard sur la réalisation du second-œuvre, il convient de prolonger le délai d'exécution et donc la durée du marché de l'ensemble des lots, hors lot 2.

**Le Bureau Communautaire,
 Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 5°, L.2194-1 6°, R.2194-2, R.2194-7 et R.2194-8,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire du 7 juillet 2022 attribuant l'ensemble des lots pour les travaux d'agrandissement du siège administratif communautaire, hormis les lots 2 et 5 déclarés sans suite pour infructuosité en raison d'une absence d'offre, et autorisant Monsieur le Président à signer les marchés correspondants,

Vu la décision du Bureau Communautaire du 27 octobre 2022 attribuant les lots 2 et 5 relatifs aux travaux d'extension du siège administratif communautaire,

Vu les marchés n° 2022-032 « Lot 1 : Gros-œuvre » notifié le 10 août 2022 à l'entreprise Franck OLIVEAU - EDYNEO, n° 2022-034 « Lot 3 : Etanchéité » notifié le 04 août 2022 à la société OUEST ETANCHE, n° 2022-035 « Lot 4 : Menuiseries extérieures » notifié le 04 août 2022 à la société Serrurerie LUCONNAISE, n° 2022-036 « Lot 5 : Métallerie » notifié le 02 janvier 2023 à l'entreprise GL CONCEPTION, n° 2022-037 « Lot 6 : Menuiseries intérieures » notifié le 04 août 2022 à l'entreprise MCPA, n° 2022-038 « Lot 7 : Cloisons sèches - Plafonds plaque de plâtres » notifié le 04 août 2022 à la société GUIGNE, n° 2022-039 « Lot 8 : Plafonds suspendus » notifié le 24 août 2022 à l'entreprise PICHAUD VINET, n° 2022-041 « Lot 10 : Revêtements de sols souples » et n° 2022-042 « Lot 11 : Peinture - Revêtements muraux » notifiés le 04 août 2022 à la société GAUVRIT, n° 2022-044 « Lot 13 : Électricité » notifié le 04 août 2022 à la société SNGE Ouest, et n° 2022-045 « Lot 14 : Chauffage - Ventilation - Plomberie » notifié le 04 août 2022 à l'entreprise GATEAU Frères,

Vu la décision du Bureau Communautaire du 14 septembre 2023 approuvant la passation des avenants n°1 et 2 aux lots 1 et 4, et des avenants n°1 aux autres lots,
Vu les crédits inscrits à l'opération 111 « Nouveau siège administratif » du budget 2024, et à l'AP 16,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de - 14 997,09 € HT au lot 1 « Gros-œuvre » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec la société Franck OLIVEAU-EDYNEO, représentant + 1,48 % du marché de base (compris avenant 1) ;

Article 2 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de - 942,48 € HT au lot 3 « Etanchéité » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec l'entreprise OUEST ETANCHE, représentant + 1,05 % du marché de base (compris avenant 1) ;

Article 3 : d'approuver la passation d'un avenant n° 3, d'un montant de 3 995,00 € HT au lot 4 « Menuiseries extérieures » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec l'entreprise Serrurerie LUCONNAISE, représentant + 1,65 % du marché de base (compris avenant 1) ;

Article 4 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 60,81 € HT au lot 5 « Métallerie » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec la société GL CONCEPTION, représentant + 0,28 % du marché de base ;

Article 5 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 7 925,19 € HT au lot 6 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec la société MCPA, représentant + 8,71 % du marché de base ;

Article 6 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 7 778,59 € HT au lot 7 « Cloisons sèches - Plafonds plaques de plâtres » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec l'entreprise GUIGNE, représentant + 6.12 % du marché de base ;

Article 7 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de - 6 740,00 € HT au lot 8 « Plafonds suspendus » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec la société PICHAUD VINET, représentant - 7,79 % du marché de base ;

Article 8 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 3 103,20 € HT au lot 10 « Revêtements de sols souples » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec l'entreprise GAUVRIT, représentant + 7,24 % du marché de base ;

Article 9 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de - 3 445,84 € HT au lot 11 « Peinture - Revêtements muraux » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec l'entreprise GAUVRIT, représentant - 8,01 % du marché de base ;

Article 10 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 21 986,36 € HT au lot 13 « Électricité » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec la société SNGE Ouest, représentant + 20,67 % du marché de base ;

Article 11 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 819,57 € HT au lot 14 « Chauffage - Ventilation - Plomberie » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec l'entreprise GATEAU Frères, représentant + 0,24 % du marché de base ;

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

ID : 085-200023778-20240321-DCB2024_03_10-DE

Article 12 : d'approuver sur l'ensemble des lots hors lot 2 « Charpente métallique - Bardage », la passation d'avenants de prolongation du délai d'exécution jusqu'au 31 juillet 2024 ;

Article 13 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants n° 2 aux lots 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13 et 14, et n°3 aux lots 1 et 4 du marché de travaux pour l'extension du siège administratif communautaire tels que décrits au rapport et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 26 MARS 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 26 MARS 2024

Givrand, le 26 mars 2024

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.